



Mise en place des CTC

Note d'accompagnement

05/06/2013

Principes des CTC :

L'idée générale de la création du dispositif est de favoriser la collaboration entre les clubs, pour optimiser leur fonctionnement, garder un maillage important, structurer et développer la pratique sur un territoire. Ce dispositif doit également concourir à la lutte contre la fusion...

Rappel : les Coopérations Territoriales de Clubs ne servent pas à constituer:

- Des sélections départementales,
- Des projets basés uniquement sur l'aspect sportif,
- Des projets d'opportunité à court terme (durée 2 ans minimum).

Documents joints :

- Les règlements relatifs aux CTC
- L'imprimé type de demande d'homologation de CTC
- La convention type de CTC
- Des précisions sur les CTC et CTE

Nombre de clubs :

- 2 min et 3 max

Périmètre :

- Les clubs doivent appartenir au même « Etablissement Public de Coopération Intercommunale » (Les communautés urbaines, communautés d'agglomérations, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI).

Licences AS :

- Il n'y a pas de limite de licence AS d'un club vers un autre,
- Les licences AS ont vocation à aller du club principal vers **une seule équipe** du club d'accueil, évoluant à un niveau au moins égal à celui du club principal.

Dossier de demande d'homologation d'une CTC, constitué :

- De l'imprimé type de demande d'homologation de CTC,
- De la convention de CTC,
- **Du projet de coopération** (sur papier libre)
- Du procès-verbal de l'organe délibérant de chaque club concerné (validant le fait que le club s'engage à coopérer dans le cadre d'une CTC),
- **En cas de demande de dérogation** (par rapport au nombre de club ou au périmètre), fournir le Plan de Développement Territorial du ou des comités départementaux concernés, de la ou des ligues régionales concernées. En cas de questions sur les Plans de Développement Territoriaux, merci de bien vouloir contacter Georges PANZA (président de la Commission Fédérale Démarche Territoriale) gpanza@ffbb.com

Projet de coopération (sur papier libre) comportant :

Un état des lieux de la situation locale, détaillant

- les forces et faiblesses des clubs signataires de la convention,
- une explication sur les flux de joueurs (licenciés AS) envisagés (pour chaque catégorie indiquer de quel club principal vers quelle équipe du club d'accueil),
- les buts recherchés et les axes de développement.

Dépôt des demandes d'homologation :

Les demandes d'homologations de CTC devront arriver au plus tard à la FFBB pour le 15 Juillet 2013, soit par email à l'adresse suivante ctc@ffbb.com soit par courrier à l'adresse « FFBB Pôle Territoires – Commission Démarche Clubs - 117 rue du château des Rentiers 75013 Paris »,

Demandes complémentaires :

Les demandes complémentaires concernant les CTC peuvent être adressées à ctcassistance@ffbb.com